



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

TABLE RONDE
SIÈGE DE L'UNESCO, 21 JUIN 2011

DÉMOCRATIE **DANS LE MONDE ARABE** **ET RENOUVEAU**

L'UNESCO ACCOMPAGNE LES TRANSITIONS VERS LA DÉMOCRATIE

FEUILLE DE ROUTE
UNESCO 21 JUIN 2011

Feuille de route
Démocratie et renouveau dans le monde arabe
L'UNESCO accompagne les transitions démocratiques

Document élaboré dans le cadre de la table ronde de haut niveau
organisée par l'UNESCO, le 21 juin 2011

« Aujourd'hui les peuples de la méditerranée nous redonnent à tous une leçon de courage, une leçon d'humanité pour le 21^{ème} siècle [...] La démocratie, la liberté d'expression ont besoin de l'éducation, de l'alphabétisation, qui permet à chacun de s'informer, d'exprimer ses idées, de trouver un emploi »

Extrait du discours d'ouverture de Madame Irina Bokova
Directrice générale de l'UNESCO

Table des matières

PROLOGUE

I. Introduction

Le printemps arabe : une nouvelle page dans l'histoire de la démocratie

Transitions démocratiques dans le monde : autres époques, autres lieux

Les réponses de la communauté internationale au Printemps arabe

II. Une feuille de route en guise de repère

Le bien-fondé d'une feuille de route en matière de démocratie dans le monde arabe

L'UNESCO : une plateforme de coopération internationale pour un accompagnement solidaire

III. Les femmes et les jeunes : les forces du renouveau arabe

Les droits des femmes : l'autre révolution nécessaire

La jeunesse arabe : l'incontournable acteur

IV. Les Conditions fondatrices pour la réalisation de l'idéal démocratique

1. Ethique et structures fondatrices

Les conditions d'ordre institutionnel

Des institutions aptes à accompagner le processus démocratique

Justice transitionnelle, réconciliation et confiance : terreau pour un nouveau projet de société

2. Gouvernance démocratique et transformations sociales

Les conditions d'ordre sociétal

La gouvernance : fondement et régulations

Le religieux et le politique

3. Education, culture et droits de l'homme

Les conditions de la citoyenneté

Les Droits de l'homme : valeurs démocratiques

Forger et renforcer la culture démocratique

4. Développement et justice sociale : une interaction essentielle

Les conditions d'ordre économique

Les impératifs de la solidarité

Les nécessités du développement

5. Participation démocratique et technologies de la communication

Les conditions liées à l'espace public

Une société civile agissante

Les technologies de la communication : potentialités et enjeux

V. Synthèse des débats

Accélération de l'histoire et internationalisation du droit
Universalité et singularité
La grammaire de l'émancipation

VI. Principaux défis

La tentation de l'imitation
Eviter la violence
Stimuler la solidarité internationale
Réhabiliter l'état et rétablir la justice
Forger une société civile forte
Formation des citoyens et défense des droits de l'homme
Séparation état / religion
Renforcer la place de la femme et des jeunes
Renforcer l'éducation de qualité
réfléchir sur la question de l'identité

VII. Des lignes d'action pour l'accompagnement du processus démocratique dans le monde arabe

- à visée analytique
- à visée citoyenne
- à visée économique
- à visée sociale et culturelle
- en faveur de l'engagement citoyen des jeunes hommes et femmes
- en faveur des femmes

PROLOGUE

CADRE NORMATIF EN MATIERE DE DEMOCRATIE – QUELQUES TEXTES DE REFERENCES

Considérant le texte de la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples des Nations Unies, résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre, ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine ... et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage »,

Rappelant le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, adopté le 16 novembre 1945, qui déclare que la paix « doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », et que « la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes »,

Rappelant également la Déclaration universelle des droits de l'homme qui proclame : « ...il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression » (Préambule) ; que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (art. 18) ; "d'opinion et d'expression" (art. 19) ; que l'éducation « doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux » (art. 26),

Ayant à l'esprit les instruments normatifs internationalement reconnus, notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- la Charte arabe des droits de l'homme
- la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme
- la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par l'union interparlementaire
- la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés par le Sommet mondial pour le développement social
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- la Déclaration de principes sur la tolérance
- la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- la Convention relative aux droits de l'enfant
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

« La démocratie est une valeur universelle, qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence ».

Document final du Sommet mondial de 2005
Assemblée générale des Nations Unies

I. Introduction

Le printemps arabe : une nouvelle page dans l'histoire de la démocratie

Les premières semaines de l'année 2011 ont marqué un changement historique au sein du monde arabe. Les soulèvements des populations arabes se sont propagés de la Tunisie à l'Égypte puis ont provoqué dans toute la région un mouvement prônant la liberté et la sortie du joug autoritaire. L'Histoire de la démocratie se trouve ainsi étoffée d'une nouvelle page qui consacre l'avènement des aspirations des peuples pour la prise en main de leur destin collectif. Les perspectives nouvelles déclenchées par les récents changements en Égypte et en Tunisie, résultant d'un soulèvement populaire, présentent manifestement des caractéristiques inédites. A tout événement majeur et bouleversant, il est besoin d'en accueillir la radicale nouveauté.

Les récents événements ont marqué un tournant historique pour la démocratie, non seulement par les changements substantiels apportés dans les appareils politiques, mais aussi par le processus même qui a conduit à cet ébranlement, en particulier le rôle éminemment nouveau et fondamental que la jeunesse a endossé, comme véritable protagoniste du changement, le rôle vital qu'auront joué le niveau d'éducation des populations concernées, l'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, le statut de la femme, particulièrement en Tunisie d'où ces mouvements sont partis.

A l'aune des mutations que connaît le monde arabe aujourd'hui, l'UNESCO est résolue à se mobiliser afin de répondre aux aspirations démocratiques des peuples de la région, aux nouveaux enjeux politiques, sociaux, culturels et éducatifs résultant des transformations sociales en cours et à venir. Véritables leviers des mouvements populaires pour la démocratie, les forces vives qui ont fait les révolutions arabes sont au cœur des priorités et de l'action de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. Leur impact sur les aspirations démocratiques des peuples, et en particulier de la jeunesse dont l'implication dans les programmes de l'Organisation a toujours été primordiale, démontre ainsi la pertinence de la bataille que l'UNESCO mène depuis des décennies en faveur de ces impératifs d'éducation, de formation et de sensibilisation.

A chacun des moments historiques clés qui ont jalonné l'histoire contemporaine depuis les soixante-cinq dernières années, l'UNESCO a toujours été présente pour accompagner les évolutions des sociétés et les aspirations des peuples. Son Acte constitutif prône les idéaux démocratiques de justice, de liberté, d'égalité et de solidarité et considère ces principes comme les fondements de la paix. De fait, le préambule établit un lien direct entre le « reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine » et « la grande et terrible guerre ». A l'heure où les volontés populaires de liberté, de démocratie et de dignité font vaciller des régimes en place et où les revendications des droits et des libertés fondamentales occupent l'actualité mondiale, la communauté internationale se doit de saisir pleinement toute la mesure de l'impact généré par les récents événements.

Les phénomènes multidimensionnels qui ont cours ont démontré que nos sociétés sont en perpétuel mouvement et qu'il est donc nécessaire de mener des réflexions ininterrompues et des analyses prospectives sur notre devenir collectif. Il est apparu également avec force combien la démocratie est un système social et politique d'une dynamique très particulière dont l'idéal de fonctionnement n'est jamais pleinement atteint. L'ensemble de nos sociétés se trouvent ainsi en questionnement et l'UNESCO est à même de saisir ce *kairos* historique pour accompagner ces luttes pour la liberté et pour l'établissement d'un état de droit.

L'histoire moderne a été marquée par de nombreuses expériences de transitions vers la démocratie, en particulier en Europe, en Amérique Latine et en Afrique. Malgré les spécificités de chacune de ces transitions, avec leurs histoires propres, leurs réussites, leurs échecs et parfois leurs limites, elles constituent des grilles de lecture qui pourraient être utiles pour analyser cette nouvelle dynamique dans le monde arabe, et ce à travers un échange d'expériences et de pratiques qui ont fait leurs preuves. Un tel échange est d'autant plus intéressant qu'il se focalisera sur l'approche philosophique, consistant à déceler non seulement « ce qu'il faudrait faire » mais également et surtout « ce qu'il faudrait éviter de faire ». Par ailleurs, cette dynamique de dialogue trouve tout son sens au sein même de la région arabe, où le mot expérience se conjugue également au pluriel. Il appartient ainsi à l'UNESCO, par sa devise d'universalité et de coopération internationale, d'être cette agora de débat, dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement mutuel.

Transitions démocratiques dans le monde : autres époques, autres lieux

La transition démocratique est un processus politique caractérisé par le passage progressif d'un système de gouvernement à un autre, jugé apte à réaliser les principes démocratiques. Deux caractéristiques sont à noter sur cette question. D'abord, toute transition démocratique s'opère toujours dans un cadre géopolitique donné, sans lequel elle ne peut être pensée et saisie dans tout son sens. Ensuite, un tel changement à première vue de nature politique et institutionnelle, déborde très largement le cadre formel, et implique des bouleversements radicaux en termes de transformations sociétales, culturelles et économiques.

A cet égard, il est utile de proposer un rappel historique destiné à esquisser les contours et les enjeux de quelques transitions démocratiques qui ont eu lieu dans le passé, en d'autres époques et en d'autres lieux. Ce faisant, il est primordial de souligner que l'histoire n'est aucunement linéaire et prévisible, et que les événements qui se sont déroulés dans la région arabe n'appellent pas de modèle, pas plus qu'ils ne suivent de schéma préétabli. La comparaison ici n'est pas raison.

Concernant les pays d'Amérique latine, la plupart des pays ont connu des régimes autoritaires et dictatoriaux au cours du XXème siècle, de type patriarcal ou militaire, et soumis à de nombreux coups d'État et des violations de l'état de droit. La transition démocratique qui s'est opérée dans les années 1980 a été souvent citée comme une réussite, notamment en termes de culture démocratique. En effet, la transition politique des pays de la région a réussi à implanter durablement le sens véritable *de la citoyenneté*, en posant les bases d'une participation politique forte marquée par l'ouverture de la classe politique. Enfin, l'installation de la démocratie a permis une large inclusion sociale de la population dans la vie politique, c'est-à-dire l'implication politique progressive des classes sociales défavorisées et marginalisées, ainsi que celle des populations indigènes.

Concernant les pays de l'Europe de l'est et orientale, le long processus de transition qui a suivi la chute du Mur de Berlin en 1989 a vu plusieurs pays passer non seulement d'un système politique à un autre, mais également d'une culture politique à une autre. Cette transition a déclenché également une nouvelle redistribution du pouvoir et des influences en termes géopolitiques. De l'effondrement d'un bloc à la formation d'une nouvelle entité régionale, c'est

tout un ensemble d'éléments comprenant les questions d'identité nationale et régionale, d'imaginaire politique, de changement de modèle économique, de position géopolitique, etc. qui ont un impact direct et durable sur les populations concernés.

L'expérience des pays d'Afrique en matière de transition démocratique présente également beaucoup d'intérêt, car l'institutionnalisation du multipartisme dans la vie politique a déclenché une dynamique nouvelle. Le vent de démocratisation sur ce continent a ouvert une nouvelle période de libéralisation politique entraînant la fin de certains régimes autoritaires, dont ceux fondés sur la discrimination raciale. L'abolition de l'apartheid a été à cet égard une étape fondamentale.

Toutes ces expériences, chacune à sa manière, montrent que toute période de transition inspire beaucoup d'espoir et de promesses en même temps qu'elle suscite des malaises et des inquiétudes. Ceci rappelle une nouvelle fois que la transition démocratique doit être vue comme l'amorce d'un véritable processus de démocratisation.

Les réponses de la communauté internationale

Les Nations Unies ont créé, lors du Sommet mondial de 2005, le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD). Sa vocation principale est de promouvoir la démocratie, notamment par les subventions apportées aux projets qui édifient et renforcent les institutions démocratiques, promeuvent les droits de l'homme et assurent la participation de tous aux processus démocratiques. A ce jour, 30 Etats-Membres contribuent au FNUD sur une base volontaire. Plusieurs séries d'activités bénéficient de l'attribution de subventions de ce fonds, notamment celles liées au renforcement du dialogue démocratique et à l'appui au processus constitutionnel ; au renforcement de la société civile ; à l'éducation civique, à l'inscription électorale et au renforcement des partis politiques ; à l'accès des citoyens à l'information ; aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ; ou encore à la transparence et l'intégrité.

La communauté internationale s'est mobilisée pour l'accompagnement des processus démocratiques en Tunisie et en Egypte et ce aussi bien sur le plan économique et financier que sur le plan de l'échange d'expériences et de la coopération.

Sur le plan économique et financier, la réunion du G8 de juin 2011 a lancé le « partenariat de Deauville » dans le cadre duquel les pays du G8 se sont engagés à aider les pays arabes dans leur transition vers des sociétés libres et démocratiques. Il a notamment été souligné que les pays qui se sont engagés dans une transition démocratique seraient les premiers concernés par les programmes d'assistance que le FMI, la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement vont mettre en place. Ces pays seront considérés ainsi comme des pivots cruciaux pour l'avenir de toute la région. Dans ce contexte, la Tunisie et l'Egypte sont les premiers pays à s'être engagés dans cette transition et à rejoindre le Partenariat de Deauville. Les Banques multilatérales de développement sont prêtes à mobiliser plus de 20 milliards de dollars, dont 3,5 milliards d'euros provenant de la BEI au profit de l'Egypte et de la Tunisie d'ici 2013.

Parmi les principales initiatives annoncées figure la constitution par l'Union européenne en juin 2011, d'un groupe de travail pour le Sud de la Méditerranée. Il réunit des experts du Service européen pour l'action extérieure, de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ainsi que d'autres institutions financières internationales. Ce groupe de travail servira de centre de coordination pour l'assistance aux pays d'Afrique du Nord qui connaissent un processus de transformation politique.

Parmi les principales initiatives en matière de coopération et d'échanges d'expériences figure la série de recommandations formulée par l'union interparlementaire relatives au rôle des femmes et à l'importance de la parité dans le processus électoral en Tunisie. Cette initiative vise une représentation accrue des femmes dans la future Assemblée constituante qui sera en charge d'élaborer la future constitution du pays et de bâtir le nouvel édifice démocratique.

Il est à noter également l'initiative de la République de Bulgarie qui a organisé, les 5 et 6 mai 2011, la Plateforme de Sofia avec l'ambition de proposer un vivier d'idées, de connaissances et d'expériences qui pourraient être pertinentes pour les pays du Moyen-Orient en cours de transition démocratiques. La plateforme a réuni des organisations non-gouvernementales, des journalistes, des décideurs politiques ainsi que des experts en vue de permettre cette dynamique d'échange et de partage. Même si les contextes historiques et culturels ainsi que les réalités politiques et les traditions sont différentes entre le monde arabe et l'Europe centrale et orientale des années 1990 et n'incitent aucunement aux parallèles, la plateforme de Sofia s'est attelée à mettre en exergue les leçons tirées des transitions en Europe centrale et orientale, et ce en termes de réussites mais aussi d'échecs.

Pour sa part, l'OCDE a organisé une réunion de haut niveau sur le thème « Dialogue multipartite sur la concrétisation des engagements anticorruption : transparence, participation et état de droit », qui s'est tenue au Royaume du Maroc en juin 2011. A cette occasion, des hauts fonctionnaires de toute de la région arabe ainsi que des représentants des milieux d'affaires et de la société civile ont débattu des solutions pour remédier plus efficacement à la corruption. Le Dialogue multipartite a été l'occasion de sensibiliser les acteurs de la région arabe à l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC) et d'encourager les pays à adhérer à la Convention anticorruption de l'OCDE et aux autres normes internationales.

II. Une feuille de route en guise de repère

Le bien-fondé d'une feuille de route en matière de démocratie dans le monde arabe

En matière de démocratie, l'action de l'UNESCO se fonde sur un présupposé inspiré de l'affirmation de son Acte constitutif qui fait référence à un « idéal » démocratique : un idéal pensé comme aspiration et non comme application stricte de procédures établies ; un idéal qui se matérialise dans une diversité de formes, au contraire d'un impératif qui serait unilatéral et uniforme.

En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et à promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social de la collectivité, à renforcer la cohésion de la société ainsi que la tranquillité nationale et à créer un climat propice à la paix internationale. En tant que forme de gestion des affaires de la Cité, la démocratie a également ceci de spécifique qu'elle instaure un système politique apte à se corriger lui-même.

L'ère de la transition vers une société plus juste, plus inclusive et fondée sur un état de droit signifie précisément le désir des peuples à accomplir l'idéal démocratique. Ce dernier implique cependant une multiplicité de voies pour sa réalisation ; et ce sont ces voies plurielles et complexes qui exigent de porter un regard renouvelé, une réflexion éclairée et une analyse avertie, le tout dans une démarche participative et d'ouverture. C'est dans ce contexte que tous les efforts doivent être faits pour ne pas céder à la tentation de simplifier la complexité. Il est ainsi nécessaire de se saisir des nombreux enjeux, dont la complexité requière un recul dans l'analyse pour une justesse dans l'action. De multiples questions surgissent des phénomènes d'ordre social, économique, politique, institutionnel, technologique, voire même

éthique et philosophique. La compréhension approfondie de ces dimensions revêt une importance cruciale, car elle est la condition pour une action adaptée.

La mission de l'UNESCO est de créer et d'optimiser les meilleures conditions pour l'épanouissement de l'idéal *démocratique*. De par son mandat qui l'enjoint à élever « les défenses de la paix dans l'esprit des hommes » et à œuvrer en faveur d'une paix « établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », l'UNESCO a d'ores et déjà pris l'initiative d'assurer une participation active de l'Organisation, à court et à moyen terme, à travers une série d'initiatives d'envergure dans ses différents domaines de compétence, en vue de contribuer de façon urgente à l'accompagnement des processus de transformation en cours dans les pays concernés. Il demeure qu'une action sur le plus long terme est essentielle en vue d'ancrer dans la durée toute les initiatives entreprises.

C'est précisément cette dimension de pérennité et de réflexion de fond qui constitue la trame de la feuille de route dans le domaine de la démocratie dans le monde arabe. Elle identifie les idées motrices qui pourraient poser les jalons d'une action concertée que tous les acteurs aussi bien nationaux, régionaux qu'internationaux pourront s'approprier en vue d'accompagner l'avènement et surtout l'enracinement de la démocratie dans la région arabe.

Les lignes d'action et les orientations autour de la question de la démocratie dans le monde arabe forment ainsi la substance de la présente Feuille de route pour répondre au triple défis de l'instauration, du rétablissement et de la préservation des démocraties, et ce sous un angle d'anticipation et de prospective. Elles portent sur la dimension du savoir et de la connaissance, mais aussi sur la dimension liée aux conditions fondatrices garantissant la réalisation de l'idéal démocratique.

Dans ce cadre, la table ronde organisée par l'UNESCO, le 21 juin 2011, au Siège de l'Organisation, portant sur « Démocratie et renouveau dans le monde arabe », a offert une tribune à différentes voix de la société arabe et a amorcé un véritable débat, interactif et dynamique, impliquant à la fois l'expression de la jeunesse, les analyses d'experts internationaux, mais aussi les expériences de transitions vers la démocratie vécues par d'autres pays, en privilégiant l'amplitude et la diversité des points de vue. L'ambition a été de privilégier la pluridisciplinarité, de capitaliser les leçons tirées des expériences vécues en vue de comprendre et de décrypter les bouleversements sociaux et politiques pour mieux baliser les chemins vers la démocratie.

L'UNESCO : une plateforme de coopération internationale pour un accompagnement solidaire

L'inventaire des actions de l'UNESCO dans le domaine de la démocratie fait ressortir de nombreuses initiatives, activités et ressources – toutes régions confondues – qui, toutes, avaient pour but de répondre aux besoins spécifiques inhérents à l'accession à la démocratie. Ainsi, dans le sillage des mutations déclenchées par la chute du mur de Berlin, l'action de l'UNESCO a été marquée par des moments phares, notamment, en 1994, à travers le programme pour le développement de l'Europe centrale et orientale (PROCEED). Ce programme faisait converger une série d'initiatives de l'Organisation pour accompagner la nouvelle donne régionale et amorcer une nouvelle réflexion sur la démocratie dans le monde. En outre, de nombreux travaux ont été menés sur le diptyque démocratie et culture, ponctués par des projets d'envergure, tel que le Forum international « Culture et Démocratie » organisé à Prague en 1991 qui a permis la première rencontre entre les transitions vers la démocratie de l'Est avec celles du Sud, ou encore le séminaire international « La réinvention de la démocratie : diversité culturelle et cohésion sociale », organisé en 1997. Enfin, le projet « Une nouvelle politique pour le siècle prochain (DEMOS) », qui a commencé en Amérique latine en 1995 et s'est poursuivi en Afrique, a mis en place des « laboratoires » d'analyse politique et

sociale par et pour les pays concernés par les mouvements démocratiques. En 1995, une enquête portant sur 66 pays a été effectuée sous la direction de Roger-Pol Droit, ayant pour titre *Philosophie et démocratie dans le monde*, et qui a permis de démontrer que l'enseignement de la philosophie allait de paire avec l'avènement de la démocratie. En 2003, le Conseil exécutif de l'UNESCO adopte une Stratégie intégrée visant à mettre en place un programme international sur la démocratie (167 EX/9), abordant trois axes d'action : (i) stimuler la recherche analytique comparée ; (ii) organiser des dialogues internationaux sur l'avenir de la démocratie et (iii) soutenir la démocratie dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Dans ce cadre, le Centre international des sciences de l'Homme de Byblos (Liban) a entrepris des recherches empiriques sur démocratie et culture ainsi que des cas d'études sur la démocratie dans les sociétés en post-conflit. A cela s'ajoute un grand nombre de partenaires de l'Organisation, y compris les chaires UNESCO, qui travaillent sur la démocratie et qui irriguent continuellement les travaux scientifiques et académiques sur cette thématique. En parallèle, de nombreux outils pédagogiques, publications de référence, ouvrages, cas d'études et kits d'information ont été produits dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la liberté de presse, et autres sujets d'intérêt pour la démocratie.

Si les événements récents dans le monde arabe ont suscité un immense espoir de renouveau, il demeure que les conditions réelles dans lesquelles les différents acteurs tenteront de mettre en place les institutions et la culture démocratique, requièrent un effort résolu pour cerner tous les enjeux, les besoins mais aussi les obstacles à surmonter. Dans ce contexte, en sa qualité de plateforme de coopération internationale et forte de son mandat en matière de promotion de la culture de la paix – dont la démocratie est une des clés de voûte – l'UNESCO s'engage dans l'accompagnement des transitions vers la démocratie, dans l'esprit de son acte constitutif qui exhorte la communauté internationale à la *solidarité intellectuelle et morale*.

L'UNESCO a ainsi capitalisé des acquis importants en matière de promotion de la démocratie et de ses corollaires. Une action pour la promotion et l'accompagnement de la démocratie doit toujours être en éveil et en phase avec les mutations et les nouveaux enjeux qui prennent forme. En effet, derrière la permanence du mot démocratie s'opèrent des transformations importantes. Les processus démocratiques ne répondent à aucun modèle figé, leurs contours et leurs profondeurs sont façonnés par les sociétés concernées, par leur histoire propre, par leurs atouts et par leurs contraintes. Un tel degré de complexité impose un renouveau constant dans l'analyse.

III. Les femmes et les jeunes : les forces du renouveau arabe

Les droits des femmes : l'autre révolution nécessaire

Il est essentiel qu'une attention significative soit portée sur le rôle des femmes, qui est de surcroît une question cruciale dans le monde arabe. L'UNESCO a la conviction que les femmes doivent être au cœur des discussions sur la nouvelle architecture qui s'esquisse au sein des sociétés arabes aujourd'hui, non seulement de par le rôle clé qu'elles ont joué pour la liberté et la lutte contre les inégalités, mais également de par leur rôle prioritaire dans l'édification d'une nouvelle citoyenneté, basée sur l'égalité des droits, seule garante d'une démocratie viable et durable.

La question de la femme dans le monde arabe symbolise à elle seule une problématique multidimensionnelle incluant les questions de l'identité, de la modernité, de la tradition et de l'imaginaire culturel. L'image prédominante relative à une femme-victime, passive, voilée, qui réagit aux événements plus qu'elle n'y participe activement, contribue à faire des femmes de

la région un objet impersonnel de stéréotypes communautaires nourrissant des préjugés culturels. En réalité, les sociétés arabes sont engagées dans un processus de bouleversement immense et irréversible dans lequel les femmes jouent un rôle crucial et sont au front de la bataille des idées. Au cours du demi-siècle écoulé, l'intense urbanisation et la féminisation de la main d'œuvre dans l'ensemble des pays arabes ont massivement propulsé les femmes au cœur de l'arène publique.

Il est vrai cependant que malgré l'égalité que le droit international leur accorde, de nombreuses femmes de la région arabe font face à des obstacles majeurs qui les empêchent de développer leurs capacités et de les utiliser au même titre que les hommes. Dans la vie publique, des facteurs culturels, juridiques, sociaux, économiques et politiques empêchent les femmes d'accéder à l'instar des hommes à l'éducation, à la santé, aux opportunités professionnelles, aux droits civiques et à la représentation politique. Dans la vie privée, les schémas éducatifs traditionnels, les dispositions discriminatoires du droit de la famille et le code du statut personnel perpétuent les inégalités et la subordination.

En 2002, le premier Rapport arabe sur le développement humain (PNUD) classait le manque d'autonomie des femmes parmi les trois principaux handicaps empêchant les pays arabes de regagner le sommet des classements mondiaux pour les échanges, l'éducation et la culture. Aujourd'hui, à l'aune des transitions démocratiques dans la région, la nécessité incontestable de donner aux femmes arabes leur chance de prospérer est devenue une condition prioritaire de l'aboutissement effectif de la démocratie dans le monde arabe. L'émancipation et la participation pleine et entière des femmes en tant que citoyennes constitueront une force pour tous les pays arabes et leur permettront d'être plus prospères, plus influents et de s'acheminer vers un développement humain plus abouti.

Il est ici important de mentionner les avancées juridiques qui font de la femme tunisienne une véritable exception dans le monde arabe. Cette exception se traduit par un Code du statut personnel très avancé, promulgué dès 1956 et qui consacre l'égalité de l'homme et de la femme, qui abolit la polygamie, légalise le divorce et l'avortement, interdit la répudiation et abroge le mariage forcé. C'est dans la même ligne d'ouverture pour le droit des femmes que s'inscrit la décision récente prise par la Haute Commission chargée de préparer les prochaines élections de la Tunisie concernant la parité des candidatures et la stricte alternance de candidatures féminines et masculines sur les listes présentées par les partis.

La jeunesse arabe : l'incontournable acteur

Une des spécificités de ce tournant historique dans le monde arabe concerne le rôle éminemment nouveau et fondamental que la jeunesse a endossé, comme véritable protagoniste du changement.

Il s'agit là d'une réalité qui s'est caractérisée par la participation massive et l'engagement actif de la jeunesse dans les rapports de pouvoir. La source de la révolution a été la jeunesse éduquée, formée et mondialisée, mais laissée pour compte d'un système politique et social saturé par la corruption, la démagogie et le népotisme. Aussi, les soulèvements dans la région arabe sont menés par les acteurs sociaux eux-mêmes, plus ou moins spontanément organisés et fédérés. Dans ce contexte, les pays arabes en transition peuvent compter sur un potentiel humain important et de qualité, avec une assise solide de savoirs, de connaissances et de conscience du bien collectif. Les changements en cours au sein du monde arabe ont permis une prise de conscience et une reconnaissance croissantes du besoin de mobiliser la créativité, la vision et les perspectives propres à la jeunesse pour le développement présent et à venir de nos sociétés.

Il est apparu avec force combien la génération actuelle doit faire face à une augmentation des écarts sociaux et doit relever de nombreux défis : ce sont les jeunes qui affrontent peut-être

plus que n'importe quel autre groupe social les incertitudes et les risques générés par le processus de mondialisation économique et culturelle. Même si, dans certains endroits du monde, les jeunes sont mieux instruits qu'auparavant, ils sont confrontés à une insécurité croissante sur le marché du travail. Ceux qui ont la chance d'être scolarisés sont obligés d'étudier de plus en plus longtemps car les opportunités de travail deviennent de plus en plus rares, les salaires sont moins élevés et les emplois moins sûrs, ce qui repousse d'autant l'âge auquel les jeunes deviennent financièrement indépendants de leurs parents. Ceux qui n'ont pas la chance de poursuivre leurs études ou qui choisissent de quitter le système scolaire à un âge précoce doivent faire face au problème de marginalisation vis-à-vis de la communauté qui leur porte souvent de graves préjudices.

Les difficultés auxquelles les jeunes font face quant à leur intégration socio-économique, politique et culturelle dans un monde de plus en plus instable, sont au cœur d'une importante réflexion au niveau national et international. Il est ainsi essentiel que la jeunesse qui s'est engagée sur la voie démocratique et qui est devenue un acteur politique incontournable dans les pays arabes en transition soit pleinement intégrée dans les canaux officiels et institutionnels de la vie politique à venir. Comme l'a si bien dit Kofi Annan en tant que Secrétaire général des Nations Unies, à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse de Lisbonne en 1998, « une société qui s'isole de sa jeunesse brise sa chaîne de vie ; elle est condamnée à se vider de ses forces vives. »

IV. Les conditions fondatrices pour la réalisation de l'idéal démocratique

Les problématiques majeures soulevées par la nouvelle donne régionale dans le monde arabe appellent au préalable à penser ou à repenser les conditions fondatrices pour garantir la réalisation de l'« idéal démocratique ». Ces conditions consubstantielles à l'avènement de la démocratie sont de plusieurs ordres, de plusieurs niveaux, impliquent plusieurs temporalités et doivent être pensées d'une manière interconnectée et interdépendante.

1. Ethique et structures fondatrices

Les conditions d'ordre institutionnel

Les conditions d'ordre institutionnel liées aux procédures électorales, à la séparation des pouvoirs, aux dispositifs garantissant la représentativité démocratique, à l'établissement d'institutions transparentes et responsables devant les citoyens, aux mécanismes systémiques de lutte contre la corruption, seront au centre du processus global de transition. Ces conditions devront être assurées dans un temps court, car elles touchent aux procédures et aux modalités pratiques propres à la mise en place des institutions politiques, mais elles incarnent aussi la réponse aux attentes et revendications exprimées par les populations.

Des institutions aptes à accompagner le processus démocratique

Un régime démocratique repose sur une structure judicieuse et un bon fonctionnement de ses institutions, ainsi que sur l'existence d'un corps de normes et de règles, et sur la volonté librement exprimée par la société tout entière, pleinement consciente de ses droits et responsabilités. Les institutions démocratiques ont pour rôle d'arbitrer les tensions et de maintenir l'équilibre entre les aspirations concurrentes que sont la diversité et l'uniformité, l'individuel et le collectif, dans le but de renforcer la cohésion et la solidarité sociales.

Fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques, la démocratie implique l'existence d'institutions représentatives à tous les niveaux, avec pour principe le

respect de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ces derniers se contrôlant mutuellement et garantissant ainsi l'indépendance de chacun.

Le fonctionnement des entités exerçant les pouvoirs exécutif et législatif doit reposer sur la tenue, à intervalles périodiques, d'élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire et l'alternance politique. Ces élections doivent se tenir, sur la base du suffrage universel, égal et secret, de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence qui stimulent la concurrence politique. C'est pourquoi les droits civils et politiques sont essentiels, et plus particulièrement, le droit de voter et d'être élu, le droit à la liberté d'expression et de réunion, l'accès à l'information, et le droit de constituer des partis politiques et de mener des activités politiques. L'organisation, les activités, la gestion financière, le financement et l'éthique des partis doivent être dûment réglementés de façon impartiale pour garantir la régularité des processus démocratiques.

Le pouvoir législatif exercé par un Parlement représentatif de toutes les composantes de la société est fondamental pour ancrer durablement la culture démocratique. Un tel organe est l'institution pivot de la démocratie, il incarne la volonté des peuples, porte leur espérance que la démocratie réponde réellement à leurs besoins, et contribue à résoudre les problèmes les plus urgents auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. Il a aussi un rôle essentiel à jouer dans la modération des différents intérêts électoraux. Il sert de contrepoids au pouvoir de l'exécutif et a aussi pour fonctions de contrôler et administrer les budgets nationaux. Son fonctionnement doit permettre d'impliquer les citoyens et les associations locales dans le processus de prise de décision et d'élaboration des politiques.

Avec la nouvelle donne démocratique dans le monde arabe, les parlements devront revivifier leur action et leur rôle à l'aune des exigences démocratiques. Le développement parlementaire est ainsi un outil solide qui peut servir de point de départ stratégique pour promouvoir la gouvernance démocratique dans une période de transition, et au delà. Comme les autres parlements émergents, les parlements arabes ont souffert d'un déficit en compétences ; ils sont notamment confrontés à un manque de ressources et d'autonomie, et à une certaine asymétrie des pouvoirs par rapport au pouvoir exécutif. Les efforts devront ainsi être déployés pour assurer aux parlements les capacités, les ressources et l'indépendance nécessaires à l'accomplissement efficace de leurs fonctions.

De même, l'existence d'un pouvoir judiciaire, régi par des mécanismes de contrôle indépendants, impartiaux et efficaces, garants de l'état de droit est une autre condition fondatrice d'une démocratie réelle. Pour que ces institutions et mécanismes puissent pleinement veiller au respect des règles, améliorer la régularité des procédures et réparer les injustices, il faut que soient assurés l'accès de tous, sur une base de stricte égalité, aux recours administratifs et judiciaires ainsi que le respect des décisions administratives et judiciaires, tant par les organes de l'Etat que par chacun des membres de la société.

Justice transitionnelle, réconciliation et confiance : terreau pour un nouveau projet de société

Les questions de la confiance du peuple dans ses institutions politiques et de la réconciliation sont capitales pour la construction d'une démocratie durable. Comment renforcer le lien entre une société et son État ? Comment reconstruire la confiance au sein de la société ? La conformité d'un pouvoir à un système constitutionnel et légal suffit-elle à asseoir sa légitimité et à l'assurer de la confiance et de l'adhésion des citoyens ?

Pallier le déficit démocratique c'est avant tout pallier la fragmentation et au discrédit du contrat social, au manque de confiance dans les institutions, au divorce entre gouvernements

et citoyens. Le prisme de l'éthique paraît être ainsi essentiel dans l'appréhension de toutes les réflexions sur les institutions afin que celles-ci ne soient pas un lieu d'arbitraire.

Même si ses contours philosophiques et juridiques ainsi que ses mécanismes demeurent en débat, la justice transitionnelle est aujourd'hui un concept largement répandu et l'outil censé permettre le passage – la transition – d'un système autoritaire où l'état de droit est nié, à un régime démocratique respectueux des droits de l'homme. La justice transitionnelle s'est fixée pour but tout à la fois de restaurer la dignité des victimes, d'instaurer la confiance entre les groupes antagonistes et de favoriser les changements institutionnels nécessaires à une nouvelle relation au sein de la population. Ce processus est vital pour l'établissement d'un état de droit et éviter de banaliser les pratiques d'impunité totale ou partielle.

En outre, la justice transitionnelle a pour ambition de réformer le système institutionnel en restaurant la primauté du droit et en assurant le bon fonctionnement des institutions judiciaires pour le futur, tout en luttant contre l'impunité pour les crimes effectués durant la période précédente.

2. Gouvernance démocratique et transformations sociales

Les conditions d'ordre sociétal

Parallèlement, les conditions d'ordre sociétal détermineront profondément le processus de transition. Il sera nécessaire de se pencher sur les origines et les ressources des mouvements sociaux qui ont émergé dans la région arabe, notamment en rapport avec la question de la légitimité du pouvoir et de la nature même de l'autorité contre laquelle les peuples se sont insurgés et ont formulé leurs mots d'ordre. Par là, c'est la notion de culture politique qui doit être reposée et repensée. Quelles sont les sources de légitimité réelles du pouvoir ? Comment s'articulent-elles ? Comment prendre en compte la pluralité des autres systèmes de normes utilisés dans nos sociétés (références locales, coutumières, religieuses, historiques) ? Comment cette prise en compte influe-t-elle l'État ? Comment celui-ci doit-il faire face et répondre aux transformations sociales rapides ?

La gouvernance : fondements et régulations

La notion de gouvernance publique est plus large que celui de gouvernement. Elle est un modèle de décision démocratique, souple et réactif. Elle suppose un pouvoir distribué et désigne une forme de pouvoir partagé entre de multiples organismes et acteurs qui doivent décider en commun. Elle s'inscrit ainsi dans une vision pluraliste du pouvoir de l'Etat pour prendre en compte la multiplicité des centres de pouvoir des Etats modernes (ou émergents), notamment sous les effets de la décentralisation, de la mondialisation et de leurs nouvelles formes caractéristiques.

La mondialisation de l'économie a donné naissance à cette notion qui renouvelle l'espace public, privilégiant une régulation plurielle mais légitime du politique, de l'économie et de la société par des processus démocratiques. La gouvernance permet des processus de négociation sociale des questions les plus complexes de la société.

Il s'agit d'un mode d'articulation entre gouvernement et gouvernés, un paradigme de l'action publique qui tient compte des aspirations sociales, de l'ordre public et du bien commun, et qui régule la prolifération anarchique des partenaires insaisissables et non « institutionnalisables » de la vie sociale contemporaine.

La communication, avec l'abolition des distances et médiations rend les interactions entre individus plus faciles et plus immédiates dans une société ; grâce à ces nouvelles conditions, plus d'acteurs peuvent prendre part aux processus de décisions régis par une gouvernance démocratique qui garantit la fiabilité de ces nouveaux processus.

Le religieux et le politique

L'imbrication du religieux et du politique fait l'objet de nombreux débats et de réflexions et nous oblige aujourd'hui à interroger les rapports entre logiques religieuses et construction démocratique. *A fortiori* au sein de la région arabe, où la question du religieux et du politique occupe une place importante en ceci qu'elle constitue une donnée clé des transformations sociales en cours au sein de la région.

Dans un monde en pleine mutation, le religieux est parfois requis pour pallier les défaillances du politique, notamment face à des inégalités sociales et économiques persistantes. La religion, vécue comme porteuse de justice et de solidarité, offre alors d'autres dynamiques sociales ou spirituelles. Du point de vue de l'étude des transformations sociales, l'observation du phénomène religieux et de ses liens avec la sphère politique constitue un indicateur privilégié de l'évolution de la culture et de l'imaginaire politiques d'un peuple. Une telle observation est d'autant plus pertinente dans le monde arabe, où l'équation entre le religieux et le politique a fait l'objet de débats publics, aussi bien en termes politiques, qu'académiques et géostratégiques.

On peut ainsi rappeler que l'Etat démocratique, qu'il soit neutre, laïc ou lié à une religion, a pour principe de protéger la liberté de conscience, l'exercice de la foi et le pluralisme religieux, en leur permettant de trouver une place équilibrée dans la société. Inversement, la religion, de par son engagement moral et éthique, les valeurs qu'elle défend et son expression culturelle, doit être une des composantes importantes de la vie de la *Cité*.

3. Education, culture et Droits de l'homme

Les conditions de la citoyenneté

Les droits de l'homme : valeurs démocratiques

La liberté, le respect des droits de l'homme et la tenue d'élections au suffrage universel, périodiques, libres et transparentes sont des principes essentiels de la démocratie. A son tour, la démocratie devient un environnement naturel pour la protection et la réalisation effective des droits de l'homme. Ces valeurs sont incarnées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et développées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui consacre toute une série de droits politiques et de libertés civiles qui sont les piliers d'une véritable démocratie.

Les déficits démocratiques et la faiblesse des institutions comptent parmi les principaux obstacles qui entravent l'exercice effectif des droits de l'homme. Ainsi, dans les démocraties en transition ou sortant d'un conflit, un champ d'action important s'ouvre en matière de droits de l'homme, comme par exemple la nécessité de confronter le passé afin de rétablir la confiance publique et de restaurer la paix et l'état de droit. La justice transitionnelle pour combattre l'impunité est également essentielle dans ces périodes charnières de reconstruction des pays et elle revêt une importance déterminante pour forger un nouveau socle de valeurs dans la société. Cette démarche peut se traduire notamment par l'établissement de procédures de recherche de la vérité, de mécanismes de responsabilisation et de transparence judiciaire et de programmes de réparation. Elle nécessite aussi une réforme institutionnelle.

A ce titre, une attention spécifique sera portée sur la dimension sociale et culturelle de la démocratisation dans le monde arabe, dès lors que c'est la compréhension en profondeur du contexte et de l'histoire spécifiques de cette partie du monde qui permettra d'enraciner les pratiques de la démocratie, bien plus que les procédures formelles et institutionnelles d'ordre général. Un tel effort de compréhension représente un cadre de réflexion qui permettra d'approfondir les questions d'identité, de références et de diversité culturelles et religieuses. Ce faisant, il est primordiale de rappeler, comme le fait la Convention de l'UNESCO sur la

promotion et la protection de la diversité culturelle et des expressions culturelles (2005), que « la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis. Nul ne peut invoquer les dispositions de la présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ou garantis par le droit international, ou pour en limiter la portée ».

Forger et renforcer la culture démocratique

Les conditions d'ordre citoyen reposent sur les attributs d'une culture démocratique qui a toujours existé au sein de la région arabe à la faveur d'un patrimoine intellectuel et spirituel riche d'une conscience aigüe des valeurs et principes démocratiques, accompagnée d'une expérience continue de lutte contre l'oppression. Les conditions d'ordre citoyen impliquent une éducation à la citoyenneté qui valorise la pensée critique, la préparation méthodique et réfléchie de la jeunesse à la participation active aux processus de prise de décision politique, un rôle prépondérant et une implication directe des femmes dans l'exercice du pouvoir politique et dans la gestion des affaires publiques, la formation d'élites responsables et conscientes des transformations sociales en cours, ainsi que l'inclusion de la diaspora arabe qui, en partie, s'est constituée pour des raisons d'engagements politique et sociaux.

Dans le domaine de l'éducation, la question de la démocratie se décline en de nombreuses thématiques et centres d'intérêts qui mériteraient d'être revivifiés à l'aune de la nouvelle donne régionale dans le monde arabe. Ainsi, les thématiques liées à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la citoyenneté, à la démocratie, à la lutte contre les discriminations et au droit des minorités, etc. sont autant de sphères d'action possibles. Les bénéficiaires de cette éducation formelle et non-formelle seront non seulement les enfants et les jeunes, mais également les acteurs qui ont joué ou/et qui seront susceptibles de jouer un rôle clé dans la réussite de la transition vers la démocratie, tels que les jeunes leaders d'opinion et les policiers. Pour que l'état de démocratie soit durable, il faut un climat et une culture démocratiques constamment nourris et enrichis par l'éducation au sens le plus large du terme, incluant, en particulier, l'éducation civique et la formation à une citoyenneté responsable.

Par ailleurs, les implications politiques et normatives du multiculturalisme sur le fonctionnement des régimes démocratiques sont également des axes de réflexion importants. Le pluralisme culturel est indissociable d'un cadre démocratique, ce dernier étant propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique. À l'heure des profonds changements politiques et sociaux, la culture a un rôle majeur à jouer dans le travail de sensibilisation aux droits de l'homme et à la démocratie à travers le dialogue interculturel, aussi bien au niveau national que régional. La culture régit la vie publique et fournit les bases d'une confiance entre les citoyens et les institutions publiques. Dans cette optique, la culture est un facteur intimement lié à la bonne gouvernance et à la démocratie.

Cependant, si la diversité culturelle est une source potentielle d'enrichissement culturel et de cohésion sociale, elle peut également devenir source de tension et de conflit. Seule la création d'espaces démocratiques durables peut garantir une diversité culturelle dans un cadre d'unité, et ce permettant la liberté nécessaire aux différents systèmes de valeurs, traditions et modes de vie, de coexister dans un climat de convivialité harmonieuse. Le droit de participer à la vie culturelle est l'un des points d'accomplissement des sociétés démocratiques et plurielles. Au delà d'une possibilité d'accéder au patrimoine ainsi qu'aux divers produits culturels, créations, savoirs, croyances et visions du monde, il s'agit du droit de participer, entendu comme une co-création et un façonnage de la vie culturelle. Même si les droits culturels donnent une attention particulière aux minorités, peuples autochtones et autres parties vulnérables de la

société, leur portée ne doit pas être seulement limitée à la protection des droits d'un groupe spécifique. Dans les sociétés plurielles, où les citoyens ont plusieurs identités, les droits culturels signifient également la liberté de se réinventer et de dépasser les modèles établis.

4. Développement et justice sociale : une interaction essentielle

Les conditions d'ordre économique

L'idée selon laquelle le développement serait un préalable de la démocratie a été remise en question. Ainsi, Amartya Sen explique qu'on a tort de chercher à savoir si un pays est « prêt pour la démocratie », car dans les faits les pays « se préparent grâce à la démocratie ». Un développement authentiquement durable passe donc par la démocratie.

Les impératifs de la solidarité

La justice sociale est l'un des leitmotivs mobilisateur des mouvements révolutionnaires des sociétés arabes. L'aspiration à prendre part aux fruits de la croissance économique et l'exigence d'une équité sociale dans la répartition de la richesse sont souvent présentées comme les deux forces directrices vers une société juste.

La justice en générale, et la justice sociale en particulier sont un élément essentiel pour la reconstruction du tissu social dans les pays en situation de post-conflit. Promouvoir la justice sociale aide à stabiliser la société et à offrir aux citoyens des moyens pour participer au processus de prise de décisions et au développement. C'est également la seule façon de déconstruire les lignes de démarcation du passé et de redonner espoir en une vie meilleure à tous les segments de la population. Ainsi, la justice sociale ne concerne pas seulement les droits humains, juridiques et politiques mais également les droits économiques et sociaux.

La justice sociale est un impératif éthique, basé sur l'équité, la solidarité et la responsabilité. En effet, l'égalité des chances, l'esprit de solidarité dans la défense du bien commun, et le respect des droits de l'homme sont essentiels pour libérer complètement le potentiel productif des nations et des peuples. Les mesures politiques, sociales et économiques prises en faveur de la justice sociale sont autant d'engagements qui donnent un sens aux valeurs universelles que sont la dignité humaine, la liberté et l'égalité entre tous. La quête de la justice sociale est ainsi essentielle dès lors qu'elle permet de favoriser une croissance placée sous le signe de l'équité et de réduire au minimum les risques de troubles sociaux.

Les nécessités du développement

Les conditions d'ordre économique sont fondamentales dans la mesure où le terreau socio-économique en faillite a été en partie la cause des violences sociales à l'origine des soulèvements populaires dans le monde arabe. Les processus démocratiques ne peuvent s'épanouir que dans un environnement économique favorable ; et c'est la raison pour laquelle, dans son effort général de développement, la société doit s'attacher tout particulièrement à satisfaire les besoins économiques fondamentaux des couches défavorisées assurant ainsi leur pleine intégration au processus démocratique.

Pour le monde arabe, la problématique fondamentale devient alors la suivante : Peut-on espérer construire une démocratie à partir d'une croissance économique zéro, voire même négative ? A cela s'ajoute le sentiment d'injustice et de négation de l'égalité des chances ressenti par la jeunesse, et également partagé par un large secteur de la population urbaine et rurale, qui a miné le socle commun de la société arabe. Le taux élevé de chômage des jeunes diplômés, la corruption devenue systémique, l'entrepreneuriat soumis aux lois népotiques, l'absence de mécanismes justes de répartition de la richesse nationale, etc. ont été les causes directes des mécontentements populaires. Des exemples dans l'histoire de la

mise en place de démocraties modernes pourront éclairer utilement les enjeux contemporains dans la région arabe et les nécessités liées au développement.

5. Participation démocratique et technologies de la communication

Les conditions liées à l'espace public

Une société civile agissante

Les conditions liées à la constitution d'un espace public ouvert et pluriel, favorable à la formation et à l'autonomisation d'une société civile active et intégrée dans le processus politique sont indispensables. La constitution d'un tel espace public intègre les conditions fondamentales de la démocratie, celles-là mêmes qui garantissent une expression libre des idées, une vie associative dynamique, un dialogue politique structuré et des médias professionnels et responsables.

La force de mobilisation de la jeunesse arabe dans les mouvements de révolution a montré les atouts réels des sociétés concernées par ces changements. Ce phénomène unique jette en effet les bases pour la constitution d'une société civile forte et inclusive, indispensable en vue de réaliser les idéaux démocratiques. Les mouvements de révolution représentent des appels très forts des citoyens à la création, dans le long terme, d'un espace public ouvert à la liberté d'expression de tous les membres de la société.

Si l'existence d'une société civile agissante est un élément essentiel de la démocratie, la capacité et la volonté des individus de participer aux processus démocratiques et de choisir les modalités de gouvernement ne vont pas de soi. Il est donc nécessaire de créer les conditions propices à l'exercice effectif et informé des droits, tout en éliminant les obstacles qui préviennent, limitent ou empêchent un tel exercice.

Les technologies de la communication : potentialités et enjeux

Un espace public démocratique doit ainsi aller de paire avec l'existence d'opinions publiques. Les révolutions qui agitent les sociétés arabes aujourd'hui ont été marquées par le sceau du numérique et de la cyber-mobilisation. Ceci constitue une caractéristique inédite qui ouvre autant de promesses qu'elle pose d'interrogations. Les technologies de l'information et de la communication en confluence avec la démocratie ouvrent ainsi un champ d'étude à la fois en termes de moyens au service de la démocratisation, mais également en termes de production du contenu même de l'information publique et gouvernementale. En effet, la problématique de la transparence et du libre accès aux données publiques pose avec acuité la question de la responsabilité étatique vis-à-vis des citoyens.

Le processus de transition en cours doit compter avec ce nouveau phénomène technique et sociétal, s'il veut s'assurer l'adhésion populaire, dont celle de la jeunesse. Aussi, la liberté d'expression appelle à des réflexions de fond sur les moyens de sa garantie sur le long terme.

V. Synthèse des débats

Accélération de l'histoire et internationalisation du droit

L'effet conjugué de l'accélération de l'histoire et de l'internationalisation des droits de l'homme se rencontre dans les révoltes arabes : d'un côté la mondialisation rend le monde de plus en plus communicable, de l'autre côté, l'avancée sensible des droits de l'homme, leur inscription progressive dans le droit positif des différents pays, donnent le cadre historique des révoltes auxquelles nous assistons. Les sociétés, partout dans le monde, sont de plus en plus ouvertes. Elles ont toutes accès, bien qu'à des degrés divers, aux moyens de communication qui ont été

un facteur adjuvant du déclenchement des révoltes, en raison de la facilité auxquelles elles donnent accès pour construire vite un réseau. Les technologies de la communication (Twitter, Facebook, emails, cyberactivistes, etc.) ont « façonné » les révoltes arabes sans être cependant à leur origine. Elles ont permis à chacun de se considérer comme un acteur du changement et de relayer les mouvements qui ont eu lieu sur les places publiques comme la place « *Tahrir* » en Egypte, place qui n'a jamais aussi bien porté son nom : libération. La libération qui s'est faite dans le cri, l'éclat et l'éclair. Trois expressions qui, à leur tour, demandent maintenant d'être relayées par un état de droit.

La revendication des droits qui est induite par ces révoltes concerne de nombreux sujets et il semble difficile de les hiérarchiser : lutte contre la corruption qui touche tous les organes de l'Etat et tous les services publics et qui suscite une exaspération justifiée, combat pour la reconnaissance de la dignité humaine et pour les droits civiques, sociaux et politiques, reconnaissance de la diversité religieuse, sécularisation des institutions politiques.

Universalité et singularité

Comparer sans égarer : cette méthode d'analyse fut promue par les participants. On peut comparer le mouvement des révoltes arabes aux mouvements qui, dans les années 1990, a mis fin aux dictatures de l'Europe de l'Est. Mais cette comparaison a des limites : alors que l'Europe de l'Ouest avait accompagné le mouvement des sociétés de l'Est, elle semble hésiter devant les révoltes arabes, et va même jusqu'à fermer strictement ses frontières au moment où des milliers de personnes fuient les dictatures et n'ont le choix que d'émigrer vers les pays voisins eux-mêmes pauvres ou en transition politique, comme c'est le cas par exemple de la Libye à la Tunisie. La solidarité à l'égard des réfugiés s'est peu fait entendre.

Certains ont aussi insisté sur le rôle majeur joué par les jeunes et les femmes. En effet, force est de reconnaître que les jeunes et les femmes connaissent tous deux une discrimination flagrante. Pour les jeunes c'est la disqualification des élites qui est l'élément notoire : de nombreux jeunes sont formés, ont un baccalauréat et 4 ou 5 ans d'études supérieures et ne retrouvent en bout de course que le chômage ou un emploi précaire en deçà de leur qualification. Par ailleurs, l'égalité homme/femme est le signe d'une société juste et stable. A cet égard, la parité inscrite dans la constitution tunisienne mérite d'être soulignée. Certains participants préfèrent parler d'une nouvelle génération plutôt que d'une jeunesse : la génération qui aspire aujourd'hui aux droits humains n'est pas nécessairement jeune (génération faite souvent d'enseignants ayant la cinquantaine), mais elle a l'espoir caractéristique de la jeunesse. La crainte a laissé place à l'espoir et les gens ont appris qu'ils pouvaient se protéger les uns les autres en temps de crise. Les sociétés arabes se sont découvertes comme des sociétés vivantes face à des Etats moribonds épuisés par la routinisation et l'inertie d'un pouvoir dictatorial imposé pendant des décennies.

D'autres ont souligné que les points communs entre les pays arabes en révolte aujourd'hui ne doivent pas masquer les différences : il y a donc un printemps au pluriel pour lequel aucun modèle unitaire ne peut s'imposer du dehors. Cette diversité est confortée par les moyens artistiques d'expression.

La grammaire de l'émancipation

Certes, rien n'est plus thérapeutique que de regarder la réalité en face : il s'agit de maintenir le cap, de clarifier les projets et les objectifs, de reconnaître que le risque de désillusion fait partie du processus de changement : d'où la nécessité de garder en mémoire l'impératif de la durée. La durée combine trois temps, tous enchevêtrés : le temps humain, le temps historique et le temps de la communication. Le défi reste à cet égard la conjugaison de l'urgence et de la durée, l'urgence étant l'aide économique massive pour que les peuples en révolte puissent aspirer à rejoindre les pays émergents. Les frustrations risquent à leur tour de maintenir un

niveau non négligeable de violences. Elles s'accompagnent d'un accès toujours plus grand à l'information. Au-delà d'un changement de régime, la démocratie a besoin d'une justice indépendante, d'une réduction de la pauvreté. Elle ne se résume pas à l'élection. Elle est dans l'exigence d'une instauration d'un état de droit où les pouvoirs sont séparés, les droits fondamentaux garantis.

Les misères muettes, le développement des injustices sociales, le mur des égoïsmes sont des facteurs d'instabilité et de révolte. Parfois – certains l'ont noté – le cadre formel des libertés et des droits est écrit, mais le cadre réel manque. Pour masquer le déficit démocratique, l'ancien régime tunisien s'est même fait le chantre de la défense des droits des femmes, mais sans que les déclarations soient suivies d'un réel pouvoir qui leur aurait été accordé. Comment dès lors passer de la forme à la réalité ? Seul un processus démocratique où les idées en concurrence ont un espace libre de confrontation permettra de cribler les normes qui seront à même de réaliser la liberté des peuples. A ce jour, il convient plus de parler de transition vers la démocratie que de démocratie, puisque nous n'avons pas encore une situation où les gouvernants sont choisis par les gouvernés : il n'y a, en l'absence d'un pouvoir légitime, et au moment d'une transition, que des autorités de fait qui ne peuvent se maintenir longtemps et qui ne sont légitimées que par la finalité de leur action (Haute instance tunisienne pour la réalisation des objectifs de la révolution par exemple). Il convient aussi de noter que nul n'est en mesure de prédire les évolutions possibles et probables. C'est souvent à la lumière des incertitudes et sous le poids des certitudes, que l'avenir se dessine pour ceux qui gardent les yeux ouverts.

De nombreux participants ont relevé, à la faveur de ces révoltes, la fin des préjugés sur le monde arabe : un monde qui n'avait selon les tenants de ces préjugés le choix qu'entre une dictature et les islamistes. Non, le monde arabe n'est pas réfractaire au changement. Non, il n'est pas acculé à rester ballotté entre deux impasses. Non, il n'est pas pris dans un déterminisme culturel qui confine à la fatalité. Non, la révolte n'a pas pris la forme d'une guerre entre extrémistes religieux ou entre confessions différentes. Faut-il rappeler que dans son histoire relativement récente, le monde arabe – notamment l'Egypte et la Tunisie – a connu la Nahda (19^e et début du 20^e siècle), une forme de renaissance où les droits à l'éducation d'une part, à l'émancipation des femmes d'autre part, furent revendiqués avec parfois des succès tangibles.

VI. Principaux défis

Comme il a été si bien stipulé dans le titre de la Table ronde de l'UNESCO, il est essentiel d'accompagner la transition démocratique dans la région arabe tout en prenant la mesure de sa spécificité. Dans un tel contexte, il est important de prendre conscience que la force de la transition viendra de la force de la contestation : tant que la protestation sociale et la mobilisation sont présentes, ce sont elles qui seront indicatrices d'une histoire qui se fait.

Les transitions démocratiques en cours s'opèrent dans un contexte régional spécifique. Le monde arabe est aujourd'hui divisé en trois zones. Il y a une zone en Afrique du Nord dans laquelle on peut espérer qu'une transition ait lieu, le cas libyen mis à part ; une autre région dans laquelle le changement viendra selon, sans doute, d'autres critères et d'autres normes ; et puis une zone qui est au cœur du monde arabe sur le plan géographique, à savoir la zone du Proche-Orient, qui se trouve dans une période de turbulence et d'incertitudes. Régionalement donc, les transitions qui se font dans le monde arabe sont des transitions qui ont lieu dans une zone qui est traversée par des conflits. Il s'agit là peut-être d'une des spécificités de cette transition arabe : elle a lieu au Sud de la Méditerranée, du côté du Golfe

arabo-persique et nous ne pouvons pas ignorer le problème israélo-palestinien ou israélo-arabe qui va peser d'une manière ou d'une autre sur le devenir de ces transitions. Il faudra donc accompagner également ces transitions dans les arènes régionales et internationales.

Il faut prendre garde cependant à ne pas penser que le bouleversement qui est survenu est une coupure, ou une césure. Cela est vrai dans certaine mesure: nous assistons à une rupture par rapport à une tradition politique qui s'est instituée. Mais ne faut-il pas inscrire cette transition arabe dans une histoire beaucoup plus longue ? Car nous avons à faire à l'histoire d'une civilisation que certains avaient cru morte, parce qu'ils l'avaient figée au nom d'un exceptionnalisme arabe, au nom de préjugés concernant l'islam, alors que ce n'était pas les sociétés qui étaient mortes, mais les Etats. Les sociétés, elles, étaient bien vivantes : la preuve en est qu'elles ont véritablement fait irruption sur le terrain de l'histoire. Autrement dit, cette histoire doit être saisie dans un contexte beaucoup plus lent et beaucoup plus long, à savoir celui de la maturation des sociétés qui sont parvenues à un degré de conscience tel qu'elles ont obligé les Etats à céder. Ce sont ces sociétés là qui sont aujourd'hui les acteurs de leur propre histoire.

Dans le cadre de la Table ronde organisée par l'UNESCO, il est possible de dégager les principaux défis auxquels les pays en transitions démocratique dans le monde arabe seront confrontés dans les mois et les années à venir.

La tentation de l'imitation

On peut découvrir dans l'histoire du monde arabe les conditions qui font que son renouveau pourra être puisé dans l'histoire très riche des pays arabes eux-mêmes. Par exemple, les sources telles que *Les Caractéristiques du despotisme* d'Abderrahmane Al Kawakibi faisaient la critique de la domination du temps de l'Empire ottoman. Il faut également relire Rifa'a al-Tahtawi, sur l'Egypte, et Amin al-Rihani. Cette relecture est primordiale dans une période de transition, car nous savons que la tentation des transitions, c'est celle des modèles : les sociétés arabes engagées dans le changement aujourd'hui seront tentées de chercher ailleurs ce qu'elles ont dans leur propre fond culturel. Or, il est capital d'être conscient que nous assistons aujourd'hui à une histoire continuée, reposant sur une même mentalité : il s'agit en effet de la même histoire, mais elle évolue et se transforme.

Dans ce contexte, les modèles à inventer ne devront pas être importés de l'extérieur.

Eviter la violence

Il sera essentiel de montrer que l'histoire qui se déroule aujourd'hui est celle de la liberté. Pour comprendre cette histoire là, il faut revenir sur les conditions de l'oppression, pour que plus jamais celle-ci n'ait lieu d'être. La violence n'est pas seulement un instrument d'oppression d'une société ; elle reflète également sa nature. Une société qui fonctionne à la violence est une société qui a habitué ses citoyens à obéir et à accepter.

Aussi dans les mécanismes de la violence, il y a des enseignements sur ce qu'il faut absolument éviter à l'avenir pour ne pas retomber dans cette histoire d'oppression.

Stimuler la solidarité internationale

Une transition réussie est une transition dans laquelle la solidarité doit avoir lieu. Cela est vrai même si la révolution est impatiente, et que la transition l'est également. Les débats ont souligné la nécessité de penser des solidarités nouvelles, et il a été question de la santé, ou de la situation économique et de la corruption qui est révélatrice de tous les anciens mécanismes de l'oppression. Tout ceci nous rappelle qu'en parallèle à une transition politique, il faudra faire une transition où le développement solidaire et les critères du développement humain soient pris en compte.

Ce faisant, il faudra respecter les étapes de la transition, créer des institutions, établir des solidarités et renoncer à la violence : ce sont là les garde-fous majeurs de toutes les transitions

Dans un tel contexte, il est important de voir quelles institutions, quels grands bailleurs de fonds institutionnels et internationaux peuvent accompagner ces transitions. Il importe de dire aux sociétés arabes qu'elles ne sont pas seules, et que cette transition sera accompagnée par les agences de l'ONU, les grands bailleurs de fonds, la Banque mondiale, etc. Nous pouvons signaler à ce titre que la réunion du G8 à Deauville a créé un partenariat, dit Partenariat pour la démocratie et la liberté dont le but est précisément d'accompagner le processus de transition.

Il est donc important que nous pensions notre action dans le contexte global des institutions existantes.

Réhabiliter l'état et rétablir la justice

L'Etat est apparu comme un mouvement central. A cet égard, on a beaucoup entendu dire que les révolutions arabes étaient des révolutions libérales et qu'on avait affaire à des jeunes qui revendiquaient une liberté ou un mouvement de déstructuration de l'Etat. En réalité, la protestation a été sociale, elle a été économique, et l'Etat est appelé de nouveau à jouer un rôle fondamental dans l'accompagnement et dans la construction de la société moderne. Ceci implique trois conditions.

D'abord la création d'institutions qui soient régulées par le droit. Les débats ont montré combien les institutions étaient le prolongement des hommes, et que parfois ces derniers se substituent aux institutions. Or, les hommes-institutions, ce sont les dictateurs. Dans un tel contexte, l'institutionnalisation du social et celle du politique n'avaient plus lieu d'être, car tout dépendait alors du bon vouloir du prince.

Il est donc essentiel de reconstruire les institutions et l'état de droit.

La seconde condition, c'est le rétablissement de la justice. Celle qui a prévalu jusqu'à maintenant, c'était une justice arbitraire et soumise au politique, en un mot une justice non indépendante. Dans ce domaine, le combat sera extrêmement lent et extrêmement long. Beaucoup de sociétés en transition, jusqu'à maintenant, continuent à lutter pour l'indépendance de la justice, car elle est fondamentale, elle est la garantie de la citoyenneté et des droits des citoyens.

Enfin, la lutte contre corruption sera donc capitale. Tout le monde s'accorde à dire qu'au fond, la corruption est véritablement ce qui mine les institutions, surtout lorsque celles-ci ne sont pas véritablement des institutions de droit. La corruption n'est pas seulement le fait des sociétés du Sud, elle n'est pas le fait des sociétés arabes, elle est aussi le fait d'autres sociétés qui peuvent être au Nord. Donc ce combat pour l'état de droit est véritablement celui qui conditionne la sortie de l'autoritarisme.

Forger une société civile forte

Au fond, l'existence de la société civile représente la capacité pour un individu de s'exprimer en dehors de la tutelle de l'Etat. Cela pose la question de la création d'un espace public indépendant de l'espace étatique.

Tout d'abord les individus doivent avoir le droit de s'associer et de se regrouper en association. On sait combien ce droit a été dénié dans les périodes d'autoritarisme. Il y avait des ONG, certes, mais on ne savait pas qui les avait créées. Aujourd'hui l'espace est ouvert pour instituer un véritable droit d'association, et il faudra le faire, notamment pour les ONG, car celles-ci n'expriment pas seulement la capacité de la mobilisation, elles expriment aussi la

capacité de l'information. Si nous avons des ONG qui pouvaient relayer ce qui se passe dans nombre de pays arabes, nous aurions une information beaucoup plus exacte sur des pays dans lesquels, aujourd'hui, les médias ne peuvent pas entrer.

Cela nous amène naturellement à la deuxième composante inséparable de la constitution d'une société civile, à savoir les médias. On a montré combien la déontologie, l'entraînement et la formation des journalistes étaient importants. A cet égard, il était remarquable de voir le désarroi des journalistes qui étaient habitués à relayer les mots d'ordre du pouvoir et qui soudainement avaient peur de cette liberté subite parce qu'ils ne savaient pas quoi dire. La formation de médias libres et indépendants sera extrêmement importante dans l'opération d'éducation et de formation qui devra être mise en place dans le nouveau monde arabe. Autrement dit, là où existe une société civile, doit exister la capacité de se mobiliser et d'interpeller le pouvoir. Il s'agit là véritablement d'un enjeu fondamental.

Formation des citoyens et défense des droits de l'homme

La formation du citoyen et la création de la citoyenneté nouvelle sont primordiales dans le long terme. La participation politique des citoyens, la capacité de se mobiliser, d'agir et de devenir acteur sont nécessaires pour créer une société inclusive.

La citoyenneté s'accompagne toujours des droits de l'homme. Il faut garantir ces droits, former à l'éducation des droits de l'homme, et véritablement faire des droits de l'homme la pierre fondamentale de construction des sociétés civiles de l'avenir. Devant la question de savoir si les droits de l'homme ont lieu dans un cadre d'une souveraineté nationale, ou dans un contexte international qui les porte, on peut dire que dans un pays démocratique, il n'y a pas de contradiction entre le discours venant de l'extérieur concernant la situation intérieure des droits de l'homme, et la manière dont les droits de l'homme sont vécus et défendus à l'intérieur même du pays. En effet, tous les Etats sont solidaires de deux grands mouvements au moins, symbolisés par deux grands textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les Pactes internationaux de 1966. Quand un Etat adhère à ces Pactes internationaux, il intègre dans le droit interne des éléments du droit international. C'est à travers cette démarche que les droits de l'homme en tant que tels deviennent les garde-fous à l'intérieur des sociétés et des sociétés civiles.

Séparation état / religion

La construction de la citoyenneté requiert aussi – et c'est peut-être le point le plus compliqué – d'opérer la distinction entre le civil, le civique et le religieux. Cette question ne porte pas seulement sur la religion en tant que telle, mais sur la capacité de construire un Etat dont les fondements ne soient pas des fondements religieux. Autrement dit, l'enjeu consiste à trouver des fondements qui soient capables de garantir la diversité religieuse sans faire de la religion la pierre fondamentale sur laquelle l'Etat s'édifie.

Or, il n'y a pas de réponse unitaire, ni de réponse unique à cette question. Peut-être y a-t-il un début de réponse dans deux éléments de distinction. On n'a pas suffisamment distingué en effet entre le processus de sécularisation et le processus de laïcité. La sécularisation concerne les idées. Une société est plus ou moins sécularisée selon que les mœurs, les coutumes, les habitudes, les idées sont plus ou moins inspirées, et plutôt moins inspirées par la religion. Donc une société devient séculière lorsque la religion ne dicte pas le comportement, l'attitude, l'orientation et les idées des individus. La laïcité, elle, est institutionnelle. On parle de laïcité quand il y a séparation des institutions. A partir de là, tous les modèles sont permis. Bien entendu, on peut penser au modèle de la France, mais on peut penser aussi au modèle de la Turquie. Le cas de ce pays montre une société civile qui est une société religieuse, votant pour un parti qui est à forte connotation religieuse ; mais quand ce parti accède au pouvoir, il

n'imprime pas un tour religieux aux institutions, puisque qu'il conserve la séparation du religieux et du politique.

Cette distinction nous permet de souligner deux écueils fondamentaux à éviter dans ce domaine. Il ne faut pas que l'expression de la contestation sociale soit une expression religieuse, parce que quand on pose une question sociale et qu'on y répond par une formulation religieuse, c'est qu'évidemment on ne donnera pas une réponse sociale à une question sociale, mais on lui donnera un tour religieux. Et deuxièmement, il faut faire en sorte que la coexistence entre les communautés soit telle que la religion ne puisse jamais être exploitée comme un facteur de régulation de pouvoir ou comme un facteur de gouvernement. Cette remarque s'applique-t-il peut-être plus pour les sociétés du Machrek que les sociétés du Maghreb, où la communautarisation politique peut tenir lieu d'instrument social très fort : les religions ne s'occupent plus de la question religieuse, mais elles s'occupent de la question politique.

Renforcer la place de la femme et des jeunes

La question de la femme est centrale dans le monde arabe. C'est par elle que viendront véritablement le progrès et l'égalité, et c'est en se positionnant sur cette question qu'il apparaît important de faire avancer ce débat. La participation pleine et entière des femmes dans la vie politique des pays en transitions sera capitale pour asseoir la démocratie véritablement dans les mœurs et les institutions. Toutes les actions en faveur de la parité et de l'égalité homme-femme devront être pleinement soutenues, aussi bien par les autorités nationales que par les acteurs régionaux et internationaux.

La dimension jeunesse est incontestablement l'un des moteurs principaux des changements sociopolitiques survenus dans le monde arabe. L'aspiration des jeunes à plus de liberté et de justice sociale est en effet le facteur d'accélération de l'histoire. Il sera extrêmement important de ne pas décevoir une telle ferveur. De plus, la question de la jeunesse doit être mise en perspective dans une dimension intergénérationnelle. S'il est crucial de prendre des mesures en faveur des jeunes dans les mois à venir, il faudra également assurer un dialogue nourri entre les générations, pour éviter de créer des scissions qui peuvent être l'un des ferment des troubles et du malaise sociaux entre les personnes.

Renforcer l'éducation de qualité

Eduquer, c'est transmettre des idées, des modèles, des informations ; c'est aussi former et donner des habitudes. Faire entrer dans les mœurs l'égalité homme-femme par exemple, cela ne se fait pas uniquement par les textes, mais à travers l'éducation. Donc en matière d'éducation, il faut accompagner cette transformation mentale, qui consiste à véritablement introduire le débat et la culture du débat, du respect et de l'égalité. Riche des expériences dans ce domaine, l'UNESCO est tout à fait habilitée à accompagner un mouvement d'éducation, entendu au sens extrêmement large du terme.

Réfléchir sur la question de l'identité

Un des problèmes fondamentaux qui vont se poser dans le monde arabe aussi, et sur lequel l'UNESCO pourrait intervenir, c'est la question de l'identité. Notre identité est-elle islamique, est-elle arabe, nationale, ou communautaire ? Il y a un apprentissage qui consiste, au fond, à montrer quel est le plus grand dénominateur commun entre des citoyens, de telle sorte que des identités particulières soient laissées au for interne, et que l'identité qui réunisse le plus grand nombre soit l'identité citoyenne. Hiérarchiser les identités, voilà une autre question d'éducation et de valorisation.

Ce travail doit s'accompagner de la formation du jugement. Dans un monde arabe qui a été longtemps, du fait de régimes autoritaires, enfermé dans une culture de la servitude et de

l'acceptation, la liberté redoutable qui consiste à prendre la parole, à dire ce que l'on pense, à évaluer, à critiquer et à juger sera fondamentale. La faculté de juger réhabilitée sera véritablement au cœur de la citoyenneté. Elle seule fera que les sociétés arabes donnent un tour de liberté et d'autonomie à leurs citoyens, faisant en sorte que ces derniers puissent s'engager dans une histoire dans laquelle ils joueront véritablement un rôle à part entière.

VII. Des Lignes d'action pour l'accompagnement de la démocratie dans le monde arabe

Les lignes d'action identifiées lors des débats permettent de dégager les conditions fondatrices pour garantir la réalisation de l'idéal démocratique dans les pays du monde arabe engagés dans le processus de transition démocratique. Elles peuvent être appropriées par les différents acteurs concernés et engagés dans l'accompagnement de la transition démocratique, et faire l'objet de coopération entre les différentes institutions nationales, régionales et internationales.

Le rôle de l'éducation doit être souligné comme étant un élément essentiel dans l'accompagnement de la démocratie transitionnelle d'aujourd'hui vers une démocratie durable de demain. L'éducation est aussi un processus continu et créatif dans le développement des capacités d'expression pour l'enrichissement et le progrès des sociétés citoyennes, démocratiques et responsables.

Propositions à visée analytique

Dans ce cadre, il est envisagé d'encourager les travaux de recherche empirique et prospective en vue d'une compréhension analytique et critique des transformations sociales en cours dans les pays en transition démocratique dans le monde arabe.

➤ *Pistes d'action possibles*

- Favoriser les programmes d'échanges universitaires en faveur des étudiants au sein de la région, et avec d'autres régions du monde, utilisant notamment le réseau UNITWIN de l'UNESCO ;
- Mise en place par les bailleurs de fonds d'un programme de bourses d'étude encourageant les jeunes chercheurs à entamer des travaux dans le domaine de la démocratie et ses corollaires, en mettant l'accent sur la participation civique et politique des jeunes ;
- Promotion de dialogues entre les acteurs du monde académique, les décideurs de la sphère publique et les ONG dans les pays en transition démocratique ;
- Encourager des études sur l'influence et le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TICs) dans la participation politique et citoyenne;

Propositions à visée citoyenne

Dans ce contexte, une approche pluridimensionnelle à l'exercice positif de la citoyenneté, à l'appropriation des valeurs et des principes démocratiques, et de l'engagement civique au sein d'un état de droit.

➤ *Pistes d'action possibles*

- Doter les écoles et les institutions éducatives des ressources et des outils pédagogique en matière de démocratie et des droits de l'homme ;
- Analyser les curricula de l'enseignement de base au regard de l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains ;

- Développer des modules de formation en matière d'éducation citoyenne destinées aux différents corps professionnels, tels que les enseignants, les parlementaires, les élus locaux, les médias, les policiers, etc.
- Mettre en place la formation des formateurs en matière d'éducation citoyenne en vue de créer une masse critique minimale pour l'enracinement de la culture démocratique ;
- Mettre en place des Universités d'été MOST sur le rôle des sciences sociales dans la construction d'une démocratie fondée sur la connaissance, afin de renforcer la formation des jeunes (hommes et femmes) sur les thèmes suivants : La gouvernance démocratique, ses fondements et régulations ; les conditions d'ordre sociétal, développement et justice sociale ; éducation citoyenne et culture démocratique. Des échanges interuniversitaires dans la région et avec d'autres régions du monde seront organisés, en lien avec l'administration publique et les décideurs politiques de la région. Il s'agirait de développer des espaces de formation, discussion et propositions entre jeunes chercheurs Arabes et d'autres régions mais aussi des chercheurs confirmés dans les sciences humaines et sociales, et des praticiens actifs dans des responsabilités gouvernementales et les mouvements sociaux ;
- Développer des applications numériques et digitales pour mettre à disposition les modules de formation en matière d'éducation citoyenne, d'éducation aux médias et d'information des citoyens et notamment des jeunes, aux valeurs universelles de liberté d'expression et d'information : partenariat avec les grands opérateurs téléphoniques ;

Propositions à visée économique

Les actions qui devront être entreprises dans ce domaine visent à favoriser l'inclusion sociale et à rétablir la justice sociale, à favoriser les emplois des jeunes et à rééquilibrer la répartition de la richesse.

➤ *Pistes d'action possible*

- Renforcer les filières de formation professionnelle dans les différents domaines, afin d'améliorer la formation de compétences nouvelles et adaptées aux besoins du marché ;
- Aider à créer des structures d'appui aux jeunes diplômés à la recherche d'emplois ;
- Organiser des formations et des campagnes de sensibilisation contre les méfaits de la corruption en mettant l'accent sur l'importance du droit universel d'accéder à l'information en vue d'assurer une transparence administrative ;

Propositions à visée sociale et culturelle

Cette ligne d'action vise à créer un espace public solide sur le long terme et ouvert à la liberté d'expression de tous les membres de la société. Cet espace public devra être assis sur la constitution et la pérennisation d'une société civile active.

➤ *Pistes d'action possible*

- Former des associations professionnelles à l'élaboration d'un code de déontologie autonome ;
- Encourager la constitution d'associations culturelles et artistiques indépendantes ;

- Garantir les conditions nécessaires pour le respect de la liberté académique et la liberté d'opinion ;
- Promouvoir des conditions professionnelles adaptées à l'exercice d'une presse libre et indépendante ;
- Renforcer les capacités des médias indépendants, locaux et communautaires ;
- Créer les conditions pour une presse libre, pluraliste, professionnelle et indépendante ;

Propositions en faveur de l'engagement citoyen des jeunes hommes et femmes

Dans ce cadre, il s'agit de développer des activités en faveur des jeunes en tant que bénéficiaires et acteurs principaux de leurs sociétés. Ces actions prendront en compte également la dimension intergénérationnelle. L'objectif final est de mettre en valeur le potentiel humain et social de grande qualité que représente la jeunesse dans les pays arabes en transition. Il s'agira de renforcer le socle solide de savoirs, de connaissances et de conscience du bien collectif parmi les jeunes, et de répondre à leur aspiration démocratique.

➤ *Pistes d'action possibles*

Renforcer la démocratie par le biais des jeunes (Think-tank)

- Appuyer la réflexion et la recherche menées par les jeunes sur les opportunités et les défis liés à la transition démocratique et le rôle des jeunes en tant qu'acteurs sociaux ;
- Produire des outils pédagogiques adaptés en vue de former les jeunes à la compréhension des mécanismes institutionnels démocratiques ;
- Renforcer la capacité des jeunes à travers des formations ciblées pour aider à l'instauration d'une culture démocratique ;
- Organiser des dialogues intergénérationnels au sein de la société civile sur des questions d'intérêt commun d'ordre politique, économique et social ;
- Appuyer des initiatives d'éducation non-formelle, notamment ceux menées par des jeunes, visant à sensibiliser la jeunesse au rôle de la culture et des arts ;
- Encourager l'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans le système scolaire à tous les niveaux.

Participation politique et civique

- Renforcer les synergies et la coopération entre les jeunes, les décideurs politiques et les acteurs socio-économiques dans le développement et la mise en œuvre des politiques et des programmes de jeunesse ;
- Renforcer les compétences des jeunes en matière de participation à la prise de décision et appuyer la mise en place d'entités représentatives et inclusives de jeunesse ;
- Accroître la participation des jeunes dans les fora régionaux et internationaux existants et à venir en vue de favoriser l'échange d'expériences multiculturelles ;

Soutenir les initiatives des jeunes en matière d'innovation sociale et de créativité

- Encourager les associations de jeunes existantes ou nouvelles à initier des projets sociaux innovants avec et en faveur des jeunes ;

- Développer des modules de formation en vue de créer chez les jeunes, en particulier défavorisés et issus des zones rurales, une culture d'entreprise, d'innovation et de créativité pour une meilleure insertion dans la vie active ;

Médias et NTIC

- Renforcer l'engagement des jeunes dans les médias locaux et nationaux dans le but de développer leurs compétences à produire et à disséminer l'information sur l'actualité sociale, politique et économique et à réfléchir sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et communication ;
- Aider à la mise en place d'une campagne numérique de sensibilisation des jeunes à la transition démocratique via les outils que peut offrir le digital.

Propositions en faveur des femmes

Le rôle des femmes dans le changement sociopolitique dans le monde arabe a été déterminant et la période de transition démocratique requiert des actions spécifiques en faveur du renforcement et de l'exercice effectif des droits des femmes, ainsi qu'en faveur de l'égalité homme-femme.

➤ *Pistes d'action possibles*

- Soutenir et stimuler toutes les initiatives visant à favoriser la parité homme-femme dans les processus de décision : analyse des besoins, échanges de bonnes pratiques, campagnes de sensibilisation, renforcement des capacités de la société civile, mise en place de prix internationaux récompensant les réalisations remarquables dans le domaine, etc. ;
- Renforcer et évaluer la participation des jeunes filles défavorisées aux mécanismes de consultation et de prise de décision ;
- Soutenir toute action visant à garantir les conditions nécessaires permettant l'application effective du droit des femmes, y compris leur droit à l'éducation, selon la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des actions de plaidoyer au niveau national doivent être entreprises en vue d'assurer l'application pleine et en entière de la Convention ;
- Encourager l'égalité homme-femme dans la formulation des politiques sociales, économiques et culturelles ;
- Accroître la participation des femmes dans les fora régionaux et internationaux.
- Soutenir l'éducation des femmes par la mobilisation des centres d'alphabétisation et de l'éducation non-formelle.

Annexe

Liste des intervenants

Haila AL-MEKAIMI (Koweït) est professeure



de sciences politiques et directrice de l'Unité de recherches Eurogolfe au Collège des sciences sociales de l'Université du Koweït. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Boston, Mme Al-Mekaimi est chroniqueuse pour les journaux *Al-Sharq Al Awsat* et *Al-Nahar*.

Elle a mené des recherches approfondies sur les questions relatives aux groupes islamiques, à la démocratie et aux relations euro-golfe.

Rana AL-SABBAGH (Jordanie) est la directrice



exécutive de l'*Arab Reporters for Investigative Journalism* (ARIJ). Correspondante en Jordanie du *Times* londonien, chroniqueuse régulière pour le journal arabe *Al-Hayat* basé à Londres, et pour le quotidien jordanien *Al Arab Al-Yawn*, elle travaille aussi

comme consultante et formatrice pour la fondation Thomson-Reuter. Au cours de sa carrière, Mme Al-Sabbagh a également été rédactrice en chef du *Jordan Times* et correspondante pour l'agence de presse internationale Reuters. Elle a participé à la fondation du tout nouveau journal jordanien, *Al-Ghad*.

Robert BADINTER (France), Sénateur, avocat,



universitaire, essayiste et homme politique français. Ancien Président du Conseil constitutionnel et Ministre de la Justice, il obtient l'abolition de la peine de mort en France en septembre 1981. Sur la scène internationale, Robert Badinter a participé à l'élaboration des nouvelles constitutions des États d'Europe de l'Est après la chute du mur de Berlin. Il a présidé la Commission d'arbitrage pour l'ex Yougoslavie créée par l'Union Européenne de 1991 à 1996. Il préside la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE.

Amal BASHA (Yémen), présidente depuis 2001



de l'*Arab Sisters' Forum for Human Rights*, est titulaire d'une maîtrise sur le genre et le développement, obtenue à l'Institut des études

développementales de l'Université du Sussex, Royaume-Uni. Elle a été consultante pour le Comité international de la Croix Rouge au Yémen, coordinatrice du projet « Protéger les droits des prisonniers » dans ce même pays et directrice d'un programme national financé par le Programme des Nations Unies pour le développement à Sanaa. Elle s'est beaucoup impliquée dans les domaines du développement, des droits de l'homme et des droits des femmes.

Dominique BAUDIS (France), président de



l'Institut du monde arabe et député européen. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il est journaliste et homme politique. De 2001 à 2008 il occupe le poste de

président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et depuis 2010 de président de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité. Ancien maire de Toulouse, ancien parlementaire, Dominique Baudis est pressenti pour devenir Défenseur des droits.

Abdelbasset BEN HASSEN est président



de l'Institut arabe des droits de l'Homme (IADH) et Membre du Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique en Tunisie. Il a été l'organisateur principal de la conférence « Aborder le passé,

construire le futur », qui a eu lieu à Tunis en avril 2011, abordant particulièrement le thème de la justice transitionnelle. Entre 2005 et 2011, il a été directeur du Programme des droits de l'homme dans la région arabe de la Fondation Ford.

Mahmoud Ben Habib BEN



ROMDHANE (Tunisie) est consultant auprès des institutions des Nations Unies. Professeur des universités en sciences économiques. Ancien président d'Amnesty International Tunisie puis Monde. Auteur ou co-auteur

d'une quinzaine d'ouvrages. Dernier en date *Tunisie. Etat, économie et société*, Publisud, Paris, et Sud Editions, Tunis. Membre dirigeant du Mouvement Ettajdid (parti politique d'opposition durant le régime déchu).

MODERATEUR : Ali BENMAKHOULF



(Maroc), spécialiste de philosophie arabe et de philosophie de la logique, est professeur des universités à l'Université de Nice-Sophia Antipolis et agrégé de philosophie. Il est

actuellement président du Comité consultatif de déontologie et d'éthique de l'Institut de recherche pour le développement et membre du Comité consultatif national d'éthique (France). Ouvrages les plus récents: *L'identité, une fable philosophique*, PUF, 2011 ; *Montaigne*, Belles Lettres, 2008 ; *Le vocabulaire d'Averroès*, Ellipses, 2007 ; *Al Fârâbî, philosophe à Bagdad au X^e siècle*, Seuil, 2007 ; *Bertrand Russell*, Belles lettres, 2004.

MODERATEUR : Pascal BONIFACE (France)

est directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et enseignant à l'Institut d'études européennes de l'Université de Paris 8. Il dirige également *La revue internationale et stratégique* et *L'Année stratégique*. Il

a écrit ou dirigé la publication d'une quarantaine d'ouvrages ayant pour thème les relations internationales, les questions nucléaires et de désarmement, les rapports de force entre les puissances, la politique étrangère française ou l'impact du sport dans les relations internationales. Il est éditorialiste pour l'hebdomadaire *Actuel* (Maroc), et les quotidiens *La Croix* (France), *La Vanguardia* (Espagne), et *Al Ittihad* (Emirats arabes unis).

Alya CHÉRIF CHAMMARI (Tunisie) est

avocate à la Cour de Cassation Tunisie et auprès de la Cour Pénale Internationale. Militante pour la défense des droits de l'homme et plus spécifiquement des droits des femmes.

Elle est membre fondatrice de l'ONG régionale « Collectif 95 Maghreb Égalité » dont elle est directrice exécutive depuis 2009. Elle est également membre, en tant que personnalité nationale indépendante, de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Auteure des publications : *Femme et loi en Tunisie* ; *Droits des femmes dans le mariage* ; *Citoyennes maghrébines pour exercer vos droits*, et d'autres ouvrages collectifs.

Mohamed Larbi CHOUIKHA (Tunisie) est

professeur en communication et collaborateur à la revue *L'Année du Maghreb*. Il est membre de l'Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication.

Aly ELSAMMAN (Egypte) est journaliste,

écrivain et avocat international. Ancien conseiller à l'information internationale de Anouar el-Sadate, Président de la République arabe d'Égypte. Il est actuellement président de l'Association internationale pour le dialogue inter-

religieux judéo-islamo-chrétien et l'éducation de la paix, Secrétaire général de l'information économique Europe-Egypte et président de *Nokia Siemens Networks* pour l'Égypte.

Nader A. FERGANY (Egypte) dirige le Centre

de recherche Almishkat, en Égypte (www.almishkat.org). Il est l'auteur principal du *Rapport sur le développement humain arabe* du PNUD et du FADES (2002-2005). Il a obtenu une licence de sciences à la Faculté d'économie et de sciences politiques de

l'Université du Caire et un doctorat à l'Université de Caroline du Nord, aux États-Unis.

Anders B. JOHNSON a été élu Secrétaire

général de l'Union interparlementaire (UIP) en 1998 pour un mandat initial de quatre ans, et a été réélu à trois reprises. Avant de rejoindre l'UIP en 1991, il a travaillé plus de 15 ans au Haut Commissariat des

Nations Unies pour les réfugiés (HCR) où il a occupé des postes de responsabilité au Honduras, au Pakistan, au Soudan et au Viet Nam, ainsi qu'au Siège en sa qualité de Conseiller juridique principal auprès du Haut Commissaire. Il a dédié sa vie professionnelle à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale et est spécialiste du droit international, de la politique internationale, de la démocratie, des droits de l'homme, des questions d'égalité des genres ainsi que de la diplomatie parlementaire.

Chérif KHAZNADAR (France), actuellement

président de la Maison des cultures du monde à Paris, est poète, romancier et metteur en scène. Il est le Lauréat du Prix Sharjah (UNESCO) pour la culture arabe pour 2010, en reconnaissance

de son action pour la promotion du dialogue, notamment entre la culture arabe et les autres cultures. Il est à l'origine du Festival de l'imaginaire, une manifestation interculturelle à vocation interdisciplinaire entièrement consacrée au dialogue interculturel.

Latifa LAKHDAR (Tunisie) est maître de

conférences au Département d'histoire, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. Auteure de plusieurs travaux sur le thème de l'orthodoxie islamique à

l'épreuve de la modernité et en particulier sur la question du genre et de l'orthodoxie islamique. Militante au sein du mouvement démocratique tunisien, elle est actuellement vice-présidente de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique.

Reem MAGED (Egypte) est journaliste TV depuis 1995. Depuis 2008, elle est présentatrice du programme



« Baladna bel masry » sur OnTV, une chaîne privée. De 2007 à 2008, elle a été réalisatrice et présentatrice de deux séries de documentaires pour Al Jazeera infos et enfants. Entre 1995 et 2007, elle a été journaliste de Nile TV International, une chaîne de la télévision étatique égyptienne.

Joseph MAILA (France), ancien recteur d'Université, il est actuellement directeur de la Prospective au Ministère français des Affaires étrangères et européennes. Il est également professeur de relations internationales, spécialiste du Moyen-Orient, de l'islam et de la sociologie des conflits. Il a fondé l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (IFOMENE) à Paris.



Said SADEK (Egypte) est professeur de sociologie et de communication politiques, analyste politique et spécialiste du Moyen Orient. Membre de l'Association arabe de sciences politiques, il est aussi depuis 2002 représentant de l'Institut finlandais des études sur le Moyen Orient. Said Sadek a contribué activement au dialogue interreligieux en Egypte.



Antony TODOROV (Bulgarie) a suivi une formation universitaire en relations internationales (1983). Il est docteur en histoire contemporaine (1988) et docteur habilité en science politique (2009). Professeur de sciences politiques à la Nouvelle université bulgare, Sofia, depuis 1991. Auteur de plusieurs ouvrages de recherche, Antony Todorov est également conseiller du Président de la République.



Leonardo VALDÉS ZURITA (Mexique) est titulaire d'un doctorat en sciences sociales (avec une spécialisation en sociologie) du Centre d'études sociologiques du *Colegio de México*. Il a été professeur à plein temps au Département de sociologie de



l'Université métropolitaine autonome Iztapalapa ; directeur exécutif chargé de l'organisation des élections à l'Institut électoral fédéral (IFE), où il a siégé à la commission d'experts nommée pour proposer un programme de vote des citoyens établis à l'étranger ; conseiller pour les questions électorales auprès de l'Institut électoral de la ville de Mexico ; président du Conseil d'administration de l'Association mexicaine des études électorales. Il a été élu Président Conseiller de l'IFE par un vote à la majorité à la chambre des députés en 2008.

